

RAPPORT N° 04/1-29
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC I DE MOUFIA

CONTRAT DE VILLE 2004

AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU BELVEDERE

L'aménagement de la ZAC I de Moufia a été confié à la SEDRE dans le cadre d'un Contrat de Concession en date du 19 septembre 1978 et prorogé jusqu'à cette année par Avenants successifs.

Par Délibération n° 03/7-07 du 18 décembre 2003, vous avez approuvé le programme d'investissement au titre des crédits contractualisés du Contrat de Ville pour l'année 2004 et m'avez autorisé à engager ce programme.

Parmi les actions approuvées sur l'ensemble de la Commune, figure celle relative à l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Belvédère, propriété de la Commune à l'angle de la Rue du Bosquet et de l'Avenue Georges Brassens.

Après concertation avec La Poste, ce bâtiment doit accueillir la nouvelle agence postale de Moufia en remplacement de celle trop exiguë du Boulevard Mahatma Gandhi.

Le coût prévisionnel de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment est estimé à 250 000 euros HT. Ces travaux feront l'objet de subventions conjuguées du FEDER, de l'Etat au titre du FIDOM et du Département pour un montant global à contractualiser de 200 000 euros.

Cette action sera mise en œuvre par la SEDRE, dans le cadre de sa mission d'aménageur de la ZAC I de Moufia. Il y a donc lieu de l'autoriser, en sa qualité de Concessionnaire, à percevoir directement les subventions des différents financeurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/1-29
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

ZAC I DE MOUFIA

CONTRAT DE VILLE 2004

AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU BELVEDERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-29 présenté par le Maire au nom des Commissions 1^{er} Aménagement du Territoire, et 2^e Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise la SEDRE, Concessionnaire de la ZAC I de Moufia, à percevoir directement les subventions relatives à l'action du Contrat de Ville 2004 pour l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Belvédère.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

12 MAR. 2004

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



René-Paul Victoria